



FICHE INSCRIPTION SAISON 2024-2025

afacfleurioux@outlook.fr

RENSEIGNEMENT ADHERENT

NOM/ PRENOMS

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE

ADRESSE MAIL

TELEPHONE

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

(nom / prénom /téléphone)

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné _____, de _____ déclare :

- autoriser les responsables de l'association à prendre les mesures utiles en cas d'accident : En cas d'accident potentiellement grave, l'association appelle le SAMU et s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. L'accidenté ou malade peut être transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.
- avoir souscrit une police d'assurance. (COMPAGNIE/° POLICE) :
- décharger la responsabilité de l'association en cas d'accident consécutif au non-respect des consignes (cf. charte de bonne conduite)
- autoriser l'association à me communiquer par mail les informations interne à l'association
- Autorise mon enfant à partir :

Seul dès la fin de l'entraînement : Oui Non

Si non, personnes autorisées à récupérer l'enfant

Nom/ Prénom/téléphone

DROIT A L'IMAGE (pour tous)

En raison de l'obligation de respecter le droit à l'image nous vous remercions de lire avec attention et de remplir le formulaire ci-dessous

Je N'autorise aucune photo

J'Autorise la prise de photos mais refuse la diffusion de celles-ci

J'autorise l'AFAC à prendre des photos de mon enfant et de les publier :

Site internet : oui non

Réseaux sociaux : oui non

Presse : oui non

Date Signature(s), précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

Information : L'association est amenée à prendre des photographies ou images de ses adhérents, dans un but de promotion des activités de l'association et non pour un usage commercial. Ces photographies pourront être publiées sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux de l'association (facebook) mais également dans la presse locale. Ces publications sont faites sous réserve de la vie privée (art. 9 du Code Civil). Chaque adhérent bénéficie du droit de retrait à l'image (art. 39 et suivants de la loi du 6/01/1978 modifiée).



DECHARGE MEDICALE POUR LES ADHERENTS DU FUTSAL ET DU BADMINTON

En cas d'activité sans professeur merci de remplir le certificat ci-dessous.

Je soussigné _____ atteste sur l'honneur par
la présente n'avoir aucune contre- indication médicale quant à la pratique de
l'activité _____

Je renonce à faire valoir toute revendication de quelques natures que
ce soit, auprès de l'association et de ses membres en cas d'accident ou de
blessure se produisant lors de l'activité nommée ci-dessus

Fait à Fleurieux sur l'Arbresle le _____.

SIGNATURE



Association Fleurinoise Athlétique et Culturelle

afacfleurioux@outlook.fr

Ce document a pour but de résumer les règles de bonne conduite pour la pratique de l'activité au sein de l'association dans le respect du bien-être de tous.

En adhérant à l'association « Afac », je m'engage à respecter les règles suivantes :

- Je respecte les autres adhérents de l'association ainsi que les professeurs et les adhérents des autres associations.
 - Le sport doit rester un moyen de s'exprimer sans pour autant agresser moralement ou physiquement l'adversaire
 - Je respecte l'intégrité morale et physique du joueur, tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne est à proscrire.
 - J'utilise une communication cordiale entre adhérent
- Je prends soin du matériel prêté par l'association lors de mon activité
 - Je déclare dès lors que je constate une dégradation.
 - Je participe à la mise en place et au rangement.
- Je prends soin des locaux :
 - Dans la salle polyvalente, l'utilisation de chaussures de sport est obligatoire
 - Dans la salle de danse et la salle des arts martiaux, les chaussures de ville sont **STRICTEMENT INTERDITES** (même les accompagnants doivent se déchausser) uniquement les baskets propres seront acceptées. L'adhérent doit changer de chaussures avant de rentrer dans la salle de danse
 - Je déclare dès lors que je constate une dégradation.
- **Accueil des mineurs :**
 - L'encadrement des cours pour les enfants mineurs sera assuré par le professeur
 - Les parents ou tuteurs, avant de laisser leur(s) enfant(s), devront s'assurer de la présence du professeur et qu'il a bien pris en charge leur(s) enfant(s). A la fin du cours, ils devront venir le(s) chercher à l'entrée de la salle de danse (sauf autorisation parentale de sortie seul signée)
 - En cas d'absence d'un parent à la fin de l'activité d'une section, les parents seront contactés par tout moyen utile, en cas de non-réponse, l'enfant sera remis aux autorités compétentes (gendarmerie).

L'association informe ses adhérents de l'utilité de contracter une assurance dite « individuelle corporelle » qui couvre les dépenses résultant des dommages corporels qu'ils pourraient s'infliger à eux même, sans intervention d'un tiers.

L'association informe de la nécessité d'un certificat médical pour tous les adultes (hors badminton et futsal). Pour l'activité boxe et les personnes de plus de 60 ans, ce certificat sera renouvelable chaque année. Pour les autres activités et les moins de 60 ans il sera renouvelable tous les 3 ans.

Pour les mineurs, un questionnaire médical est à remplir et en cas de réponse positive, un certificat médical sera nécessaire.

Les demandes d'attestations CE sont à faire par mail uniquement

Les demandes de remboursement doivent être faites par mail. Seules les demandes avec justificatif (certificat médical) seront acceptées

En cas de comportement incorrect, ou gênant pour les autres membres, le responsable peut demander à l'intéressé de cesser de pratiquer et éventuellement de quitter les lieux (sans remboursement de cotisation)

Dans l'intérêt de tous et par respect du collectif, il est souhaitable que chacun ait pris connaissance de ces règles et se sente responsable de ces petites charges et les exécute de bon aloi.